



RAPPORT D'ACTIVITE 2013

En application de la loi 2002/276 du 27 février 2002, les régies dotées de la personnalité morale sont tenues de remettre chaque année un rapport annuel en vue de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux.

Centré sur l'exercice 2013, ce rapport donne néanmoins quelques informations sur les perspectives 2014. Depuis le 1^{er} janvier 2011, PARCUB est un établissement public à double visage puisque la gestion de la fourrière qui est un service public administratif (SPA) a été transférée à la régie par la CUB, nouvelle activité qui s'est ajoutée à l'objet social de PARCUB et à son activité initiale qui relève d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Comptablement, la gestion de la fourrière automobile est distincte. Pour autant, la gestion de ce service s'appuie pour partie sur des moyens communs à la gestion du SPIC et du SPA. Concrètement, PARCUB SPIC refacture un certain nombre de charges correspondant aux moyens mobilisés pour contribuer à la bonne gestion de PARCUB Fourrière. Ce dernier service fait l'objet du chapitre 4.

PARCUB a achevé sa phase de remise à niveau de son patrimoine et de redressement financier. PARCUB est rentré désormais dans une 2^{ème} phase : conforter son redressement financier dans un contexte qui est actuellement difficile et d'autre part, se développer en accompagnant la croissance de l'agglomération et ceci dans une logique d'établissement public. Il est à noter qu'au jour de la rédaction du présent rapport, PARCUB est engagé sur 7 parkings à relativement court terme, ce qui matérialise la politique de développement engagée depuis quelques années.

Pour éviter un rapport trop long, il a été pris pour option de remettre des annexes assez conséquentes.

A noter que les rapports des années précédentes sont disponibles sur le site internet de PARCUB.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB	page 3
CHAPITRE 2 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2013	page 4
2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2013	page 4
2.2 – La politique tarifaire et les tarifs 2013	page 6
2.3 – L'analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings	page 9
2.4 – Un niveau d'investissement et de grosses réparations qui reste soutenu.....	page 18
2.5 – Les principales actions menées dans le cadre du développement de PARCUB	page 21
2.6 – Les réclamations des clients	page 22
CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - COMPTES 2013	page 23
3.1 – Section d'exploitation	page 23
3.2 – Section d'investissement	page 29
CHAPITRE 4 – L'ACTIVITE FOURRIERE	page 30
4.1 – Principales caractéristiques sur le plan juridique	page 30
4.2 – Caractéristiques essentielles du service public pour l'usage du service public	page 31
4.3 – Les éléments marquants de l'année 2013	page 33
4.4 – Comptes 2013	page 35

ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme

ANNEXE 2 : Liste des parkings

ANNEXE 3 : Délibération relative aux tarifs 2013

ANNEXE 4 : Evolution de la fréquentation horaire parc par parc et mois par mois

ANNEXE 5 : Evolution des abonnements parc par parc et mois par mois

ANNEXE 6 : Capacité des espaces 2 roues

ANNEXE 7 : Synthèse des sinistres et des réclamations

ANNEXE 8 : Compte administratif

ANNEXE 9 : Comparatif compte administratif 2013 par rapport au compte administratif 2012 (variation en valeur et en pourcentage) – Extrait du compte de gestion établi par M. l'Administrateur des Finances Publiques

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB

PARCUB est la dénomination initialement de la régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement créée par le conseil communautaire du 5 avril 2004. PARCUB a commencé son activité à compter du 1^{er} mai de la même année, soit au jour de rédaction de ce rapport il y a près de 10 ans. L'objet social de la régie a été élargi à 2 reprises. La dernière modification de son objet social est allée de pair avec le transfert de la gestion de la fourrière automobile suite à une délibération du conseil de la CUB.

PARCUB est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration comprend 11 élus issus de la Communauté urbaine de Bordeaux ayant la qualité d'administrateur et donc qui ont droit de vote. Assistent également aux séances du conseil d'administration sans voix délibérative les représentants de deux associations et deux représentants du personnel.

PARCUB, dont le dernier organigramme à jour à fin d'année 2013 est joint en annexe 1, gère l'ensemble des parcs de stationnement de la CUB qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public et tous parcs dont la régie a acquis directement la propriété ou potentiellement qui lui ont été remis en gestion par des tiers. La gestion des parkings porte sur tous les aspects allant de la gestion courante à la réalisation des investissements.

Depuis sa création, PARCUB a accru concrètement son activité et en cohérence avec l'élargissement de son objet social :

- acquisition du 1^{er} niveau du parking Bonnac en octobre 2009,
- les 2 mandats confiés par la Cub à la régie pour la construction de 2 parkings dans le cadre de la ligne D du tramway sont en cours,
- gestion du service de la fourrière automobile sur le territoire de la Cub à compter du 1^{er} janvier 2011,
- validation par le conseil d'administration de PARCUB en octobre 2012 de la convention de partenariat PARCUB/AQUITANIS pour la construction par PARCUB sur ses fonds propres du parking Bègles les Sècheries d'une capacité de 415 places,
- convention de partenariat avec EPA Bordeaux Euratlantique relative à la construction de 3 parkings publics dans le cadre de la ZAC St Jean Belcier,
- adoption d'une convention en décembre 2013 pour la gestion du parking de surface provisoire quai Deschamps sur une emprise foncière dont est propriétaire l'EPA Bordeaux Euratlantique,
- en 2013, PARCUB a approfondi ou engagé de nouvelles études relatives à divers projets de parking.

Fin 2013, PARCUB gérait 17 parkings représentant une capacité de 8411 places VL. Il est à noter qu'à l'exception de 3 parkings situés dans le centre de Mérignac, de Pessac et du Bouscat, que tous les autres parcs sont situés sur la commune de Bordeaux (voir en annexe 2 la liste des parkings).

CHAPITRE 2 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2013

Sur les premières années de son existence, PARCUB a dû mener un important programme de remise à niveau des parkings qui a été achevé. Le développement de PARCUB, comme cela ressort des éléments énoncés ci-dessus, permet d'accompagner de façon active le développement de l'agglomération. PARCUB est engagé juridiquement à ce jour sur 7 nouveaux parkings.

En ce qui concerne les parkings actuellement gérés, leur nombre, 17, est resté inchangé par rapport à 2012, ce qui était déjà également le cas en 2012 par rapport à 2011.

Seront traités dans ce chapitre les points suivants :

- 1 - Les points marquants de la vie sociale 2013
- 2 – La politique tarifaire et les tarifs 2013
- 3 – L'évolution de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings
- 4 – Un niveau d'investissement et de grosses réparations qui reste soutenu
- 5 – Les réclamations des clients
- 6 – Le déménagement de la fourrière
- 7 – Une matérialisation de la politique de croissance de PARCUB

2.1 – LES POINTS MARQUANTS DE LA VIE SOCIALE 2013

	Dates	Nombre de délibérations
Année 2012 (8 conseils d'administration)		73
Année 2013 (6 conseils d'administration)		69
1 ^{er} conseil d'administration	9 avril	21
2 ^{ème} conseil d'administration	4 juin	6
3 ^{ème} conseil d'administration	25 juin	12
4 ^{ème} conseil d'administration	24 septembre	11
5 ^{ème} conseil d'administration	19 novembre	8
6 ^{ème} conseil d'administration	18 décembre	11

Il est rappelé, qu'au-delà des délibérations adoptées, que chaque conseil d'administration comprend en début de séance diverses affaires qui sont présentées à titre d'information avec :

- un rapport du directeur général faisant le point sur les marchés passés entre deux conseils d'administration,
- une analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation horaire, du nombre d'abonnements et de l'évolution des recettes abonnés et horaires,
- un point synthétique sur l'évolution des travaux,
- autres points selon les besoins.

Parmi les délibérations adoptées en 2013, certaines méritent d'être citées :

- Sur le plan financier, le conseil d'administration a arrêté les délibérations usuelles en la matière (budget, compte administratif, décisions modificatives, vote des tarifs, affectation des résultats).
 - Plan à moyen terme actualisé,
 - admission en non-valeur de 46 créances,
 - dispositions spécifiques pour les véhicules écologiques,
 - stations de lavage : bénéfice d'un temps de stationnement de gratuité sous réserve d'achat de jetons,
 - adhésion au Club des Entreprises,
 - abonnement petit rouleur : adaptation des conditions de paiement,
 - contrat de prêt vélo,
 - subvention à l'association sportive du personnel,
 - repas de fin d'année : subvention exceptionnelle au comité d'entreprise,
 - frais de représentation du Directeur Général – Dotation 2014,

- En ce qui concerne le personnel :
 - accord salarial 2013,
 - adaptation du tableau des effectifs,
 - bilan faisant suite à la gestion de la fourrière en configuration définitive – Adaptation de l'organisation,

- En ce qui concerne les conventions et les marchés, de nombreuses conventions ont été adoptées par le conseil d'administration dont :
 - charte de bonne gouvernance avec la Cub,
 - convention de partenariat PARCUB/EPA Bordeaux Euratlantique pour la réalisation de 3 parcs publics de stationnement de la ZAC Bordeaux St Jean Belcier,
 - ville de Mérignac : gratuité partielle pendant les travaux sur le centre-ville de Mérignac dans le cadre de la ZAC et de l'extension du tramway – Avenant n° 2,
 - convention PARCUB/Ville de Pessac relative à la gratuité partielle du stationnement horaire Avenant n° 3,
 - parking Bonnac : convention de délégation de gestion des ouvrages et équipements d'intérêt collectif,
 - convention de partenariat PARCUB/XEROX,
 - parking Bègles les Sècheries :
 - arguments promotionnels dans le cadre des contrats d'amodiation,
 - modification des dispositions relatives à l'actualisation du prix initial relatif à l'usage d'une place en amodiation – Engagement de PARCUB à proposer des abonnements à l'issue des amodiations – Possible réduction à la marge du nombre d'amodiations,
 - Précisions concernant les modalités de vente du terrain d'assiette du parking,
 - nombre de places
 - site internet de l'espace du stationnement sur Bordeaux Métropole : convention cadre
 - concession et convention de longue durée pour les parkings publics de stationnement de la ZAC Bordeaux St Jean Belcier,

- convention en date du 1^{er} mars 1996 relative à l'indemnisation de l'heure et demi de gratuité de stationnement du centre commercial Mériadeck :
 - o Avenant n° 4
 - o Avenant n° 5,
- parking provisoire quai Deschamps : convention d'exploitation PARCUB/EPA Bordeaux Euratlantique
- convention PARCUB/Association Handicap International

Demande d'approbation de la procédure et autorisation de signature pour les marchés suivants :

- parking Abattoirs - Paludate – Concours de maîtrise d'œuvre –
 - o Désignation des membres du jury de concours et indemnisation des architectes
 - o Prime à verser aux candidats admis à concourir, après remise des prestations
 - o Montant de l'indemnité à verser aux membres du jury architectes DPLG non salariés d'un organisme public,
 - o Sous-seing privé et acte notarié
- marché 2012M0002 : maîtrise d'œuvre du parking Bègles les Sècheries : avenant
- parking de Mérignac : avenant au marché lié aux travaux du tramway,
- marché relatif à la mise en conformité de l'accessibilité des escaliers des parkings St Jean, Centre Commercial Mériadeck et République,
 - mise en conformité radioélectrique des parkings,
 - marché relatif à la mise en conformité des systèmes de sécurité incendie dans les parkings de Mérignac et de Pessac suite à l'avis de la commission de sécurité,
 - marché relatif aux travaux d'ordre électrique dans les parkings pour optimiser les consommations liées à l'éclairage,
 - marché relatif à la fourniture et à la pose d'équipements de signalétique sur le parking Centre Commercial Mériadeck,
 - marché relatif au matériel d'accès pour les parkings concernés par la gestion des utilisateurs TBC – Marché complémentaire avec la société titulaire du marché de renouvellement des équipements de péage la société ACS,
 - consultation en vue d'aboutir à une convention d'occupation du domaine public sur le parking Front du Médoc,
 - marché relatif à des prestations de nettoyage/lavage sur les parkings,
 - marché de maintenance des installations de ventilation mécanique des parkings,
 - marché de maintenance des installations de traitement d'air et climatisation des parkings et du siège,
 - marché de maintenance des ascenseurs,
 - projet de parking quai Deschamps : autorisation de lancer toutes procédures en vue de réaliser les investissements nécessaires, toutes notifications étant conditionnées à une future délibération,

2.2 – LA POLITIQUE TARIFAIRE ET LES TARIFS 2013

La politique tarifaire de PARCUB a été arrêtée dans le plan à moyen terme adopté par le conseil d'administration en octobre 2005 en cohérence avec le plan des déplacements urbains arrêté par la Communauté urbaine de Bordeaux. Cette politique a été réaffirmée et précisée au fur et à mesure des différents plans à moyen terme et dans le cadre de chaque budget et des délibérations relatives aux tarifs.

C'est dans ce cadre que les tarifs 2013 (voir annexe n° 3) ont été adoptés par le conseil d'administration de novembre 2012. Les tarifs 2014 qui ne rentrent pas dans le champ du rapport d'activité 2013 sont disponibles sur le site [Parcub.com](http://www.parcub.com).

En synthèse, il convient de mettre en exergue les 3 points suivants :

- PARCUB a une politique tarifaire vis-à-vis des résidents très volontariste qui a été confortée d'année en année :
 - o le quota de places réservées aux résidents a été revu à 3 reprises à la hausse depuis la création de la régie. Le dernier accroissement des quotas a fait l'objet d'une délibération en date du 19 novembre 2013, le quota étant de 40 % pour les parcs de l'hypercentre avec un quota plus élevé pour les parkings Cité Mondiale et Pey-Berland 50 %.
 - o le bénéfice du tarif résident est réservé aux habitants et pour un seul véhicule par logement. Le périmètre pour bénéficier de cet avantage a été porté de 300 à 400 m autour de chaque parking.
 - o le tarif préférentiel dit « petit rouleur » a fait l'objet d'une délibération en novembre 2011 avec réalisation des investissements nécessaires à sa mise en œuvre en 2012. Il a été opérationnel en décembre 2012 sur 8 parkings qui ont dû être dotés préalablement d'un système de lecture de plaques. Cette offre a rencontré un succès immédiat, au 1^{er} janvier 2014, 265 abonnements étaient en cours, soit seulement après un an de commercialisation 13,8 % du total des abonnés résidents.
 - o En 2013, par délibération n° 2013/01/08P, un tarif préférentiel a été créé pour les voitures dites écologiques sur 7 parkings. Les résidents propriétaires d'un véhicule électrique, hybride, GNV, fonctionnant à l'éthanol, au GNV et d'un petit véhicule de moins de 3 m émettant moins de 120 g de CO² bénéficient d'un tarif abonnement résident minoré de 50 %. Il ne peut être cumulé avec le tarif petit rouleur. Ce système particulièrement innovant fonctionne sur 7 parkings grâce au développement d'un logiciel spécifique et les équipements de lecture de plaques. Au 1^{er} janvier 2014, le nombre d'abonnés bénéficiant de ce tarif est au nombre de 5. Surtout au-delà des abonnés résidents, il bénéficie également à des usagers horaires, ce qui est une première en France qui a été remarquée par le club de dimension nationale des voitures écologiques et la presse.
- Les tarifs abonnements ont été ajustés en tenant compte de la politique tarifaire générale de PARCUB. Ces tarifs restent, surtout pour les abonnés résidents, très compétitifs par rapport à ceux proposés par d'autres gestionnaires.
- Les tarifs horaires sont encore restés inchangés en 2013, ce qui était déjà le cas en 2012 hormis certains créneaux horaires du parking Centre Commercial Mériadeck. Il est à noter que les tarifs horaires 2014 sont restés inchangés.

2.2.1 - TARIFS TTC DES ABONNEMENTS PAR MOIS ET NIVEAU PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

	Hypercentre*	Front du Médoc et Cité Mondiale**	Parking Victoire**	Centre	Périphérie
Tarifs permanents	116,00 €	102,60 €	98,00 €	92,00 €	58,00 €
Objectif d'écart/hyper centre	Sans objet	0%	0%	20%	50%
Ecart constaté en 2013		-11,6%	-15,5%	-20,7%	-50,0%
Tarifs résidents 2013	71,50 €	58,00 €	61,00 €	55,50 €	38,70 €
Objectif d'écart tarif résident / tarif permanent	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %
Ecart constaté en 2013	-38,4%	-43,5%	-37,8%	-39,7%	-33,3%

* tarif résident Centre commercial Mériadeck de 50€ TTC en 2013

**Les Parcs Front du Médoc, Cité Mondiale et Victoire ont été intégrés dans le secteur hypercentre respectivement en janvier 2009 pour Front du Médoc et Cité Mondiale et en janvier 2011 pour le parking Victoire.

En ce qui concerne les tarifs permanents, les objectifs d'écart par rapport à la zone hypercentre sont respectés pour la périphérie et à 0,7 % près pour la zone hypercentre. Les parkings Front du Médoc et Cité Mondiale ont été rattachés à la zone hypercentre en 2009 et Victoire en 2011. L'écart est pour les 2 premiers de 11,6 % et pour le 2^{ème} de 15,5 %. Ces niveaux ont été sensiblement réduits par rapport à l'an passé.

Alors que l'objectif d'écart entre l'abonnement résident et permanent est de 33,3 %, ce niveau est atteint pour les seuls parkings de périphérie. Pour les autres parkings, l'écart constaté est resté proche de celui constaté en 2012.

2.2.2 - LES TARIFS HORAIRES

Les tarifs horaires sont déterminés en cohérence avec :

- le plan à moyen terme,
- les ajustements à opérer pour les parcs qui ont été rattachés antérieurement à la zone hypercentre,
- la spécificité du parking St Jean qui est un parking de gare et de PESSAC qu'il l'est dans une moindre mesure.

Les premières heures de la zone hyper centre sont facturées 2.40 €TTC, celle de la zone centre sur une base de 2 € TTC l'heure, ceux de la zone périphérique à un prix de 1 € TTC l'heure.

La période soirée tranquille couvre la période 20 h 00 à 7 h 00 pour un tarif de 3,50 € hormis pour la zone périphérie qui conserve la plage horaire 19 H à 7 H pour un tarif de 3 €.

En 2013, les tarifs horaires sont restés inchangés comme en 2012. Il est à noter que les tarifs 2014 sont restés également inchangés par rapport à 2013 (A noter toutefois que les tarifs du parking de Pessac ont été diminués pour favoriser le stationnement de moyenne durée. Le tarif pour 24 H est ainsi passé de 15 € à 8 €.)

2.3 – L'ANALYSE DE L'ACTIVITE SOUS L'ANGLE DE L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES PARKINGS

2.3.1 – EVOLUTION DE LA FREQUENTATION HORAIRE

a) Analyse globale

Pour une bonne appréciation de la fréquentation horaire, il est éclairant, dans un contexte de profonde mutation, de procéder à une analyse remontant à la 1^{ère} année de la régie. Par ailleurs, il convient pour faire une analyse pertinente de raisonner à périmètre constant, c'est-à-dire en faisant abstraction des parcs de surface dont la régie assurait la gestion au début de sa création.

L'activité du parking St Jean a fondamentalement évolué avec la création de 2 arrêts minutes en service depuis octobre 2010.

L'activité de 2 autres parkings est marquée également par des évolutions majeures avec des incidences durables :

- Gambetta : avec la reprise intégrale du Square des Commandos de France et surtout la modification du plan de circulation a connu une baisse significative de son activité. Il restera, comme cela ressort des analyses effectuées de mois en mois par PARCUB, fortement pénalisé.
- Le parking République a également été pénalisé par l'évolution du plan de circulation de surface et de plus, par des accès voitures fortement dégradées (l'accès du parking se fait par le cours d'Albret certes dans les 2 sens mais avec une absence de voie spécifique au plus près de l'entrée lorsque l'on vient de la place de la Victoire sachant que dans l'autre sens, le tourne à gauche au feu de stationnement a une capacité limitée d'accueil en nombre de véhicules.

L'activité du parking Victoire a été fortement pénalisée en 2013 par les travaux de réfection de voirie.

Plus précisément,

- le parking Gambetta a comptabilisé en 2008 203 648 entrées pour que 142 879 en 2013 (après 138 494 en 2012 et 132 872 en 2011). Alors qu'en 2013, la situation peut être considérée comme globalement stabilisée, ce parking en hypercentre et qui génère une part significative des recettes horaires a donc enregistré un recul de fréquentation horaire d'un peu plus de 60 000 entrées par rapport à 2008 (- 30 %).
- Le parking République a totalisé 59 198 entrées en 2013 contre 69 639 en 2011 et 55 718 en 2012, soit entre 2011 et 2013 un recul de 15 %.
- Le parking Victoire alors qu'en 2004 il représentait 7 % du total de la fréquentation horaire tous parcs a enregistré en 2013 un recul de fréquentation de 30,2 % par rapport à 2012.

En 2013, l'activité horaire tous parcs confondus s'est inscrite en recul de 1,9 %, niveau supérieur à celui enregistré en 2012 – 1,5 % qui était pour autant plus favorable que la variation enregistrée entre 2010 et 2011 – 2,8 %. Si l'on se réfère à l'année avant création de la régie, à savoir 2003, le recul de l'activité horaire est de 10,8 %. Ces quelques chiffres appellent une analyse plus détaillée.

b) Analyse et éléments détaillés

Pour mieux cerner la tendance de fond, le tableau ci-après est donné globalement hors parkings St Jean et Gambetta mais également du fait de l'impact significatif des travaux en surface du parking Victoire en 2013 hors ce parking.

Fréquentation horaire annuelle (2010, 2011, 2012 et 2003 hors parcs de surface pour permettre la comparaison des derniers exercices avec 2003)

Chiffres en milliers

années	2003*	2010	2011	2012	2013	2013/2003
Tous parcs	2 481,7	2 358,5	2 292,4	2 257,9	2 214,4	-10,8%
Variation d'une année à l'autre		4,1%	-2,8%	-1,5%	-1,9%	
Fréquentation parking st Jean (2)	214,4	261,9	269,6	255,1	247,3	15,3%
Gambetta	140,2	136,3	132,9	138,5	142,9	1,9%
Tous parcs hors Saint Jean et Gambetta	2 127,1	1 960,4	1 890,0	1 864,2	1 824,2	-14,2%
Variation d'une année à l'autre		2,6%	-3,5%	-1,4%	-2,1%	
République	104,0	79,4	69,6	55,7	59,2	-43,1%
tous parcs hors Saint Jean, Gambetta et République	2 023,1	1 880,9	1 820,4	1 808,5	1 765,0	-12,8%
Variation d'une année à l'autre		2,4%	-3,2%	-0,7%	-2,4%	
Victoire	122,9	151,0	145,3	136,0	95,0	-22,7%
tous parcs hors Saint Jean, Gambetta et République et victoire	1 900,2	1 729,9	1 675,1	1 672,5	1 670,1	-12,1%
Variation d'une année à l'autre		-5,8%	-3,2%	-0,2%	-0,1%	

La fréquentation horaire tous parcs confondus et hors parcs de surface a reculé significativement depuis la création de la régie : - 10,8 %. Cette variation est fortement impactée par l'intégration dans le parking St Jean des arrêts minutes qui ont généré une progression significative du trafic. Hors ce parking, le recul entre 2003 et 2013 de la fréquentation horaire s'établit à 15,3 %.

Compte tenu de la forte variation récente enregistrée sur les parkings Gambetta, République et Victoire, il convient également pour bien appréhender la tendance globale de raisonner hors ces parkings. Dans ce cas, la variation de l'activité entre 2003 et 2013 est négative de 12,1 %.

Si la tendance globale depuis 2003 est défavorable et ceci d'autant plus qu'en 2004, il avait été constaté pour rappel une progression de l'activité horaire alors que l'entrée 2003 avait été fortement pénalisée par les travaux du tramway, il faut observer qu'en 2012 mais également en 2013 l'activité a été relativement stable si l'on raisonne hors parkings St Jean, Gambetta, République et Victoire : variation négative de 0,2 % en 2012 par rapport à 2011 et de - 0,1 % en 2013 par rapport à 2012.

Ces premiers éléments appellent des constats complémentaires à partir des 2 tableaux qui suivent.

Evolution de la fréquentation horaire annuelle en milliers par parking et par zone 2004 et 3 derniers exercices

	en 2004, % du total 2004	en 2013, % du total 2013	2004	2011	2012	2013	2013/2004	2013/2012
Centre com. Mériadeck	54,5%	50,8%	1 429,0	1 154,0	1 147,8	1 123,6	-21,4%	-2,1%
Pey Berland	13,1%	12,1%	343,7	271,8	253,7	267,8	-22,1%	5,5%
Gambetta	5,4%	6,5%	141,7	132,9	138,5	142,9	0,8%	3,2%
République	3,8%	2,7%	98,3	69,6	55,7	59,2	-39,8%	6,2%
Cité Mondiale	2,0%	2,5%	52,9	53,5	51,9	55,4	4,6%	6,7%
Front du Médoc	1,8%	1,0%	47,3	21,3	20,5	23,1	-51,1%	13,0%
Victoire	7,1%	4,3%	187,0	145,3	136,0	95,0	-49,2%	-30,2%
total hyper centre	87,8%	79,8%	2 300,0	1 848,3	1 804,1	1 767,0	-23,2%	-2,1%
total hyper centre hors Gambetta	82,4%	73,4%	2 158,3	1 715,5	1 665,7	1 624,1	-24,8%	-2,5%
Huit Mai 1945	2,0%	1,9%	51,7	43,0	40,0	42,3	-18,0%	5,8%
Porte de Bordeaux	0,7%	1,0%	19,1	16,2	18,3	21,8	14,1%	19,1%
total centre	2,7%	2,9%	70,8	59,0	58,0	64,1	-9,4%	10,6%
Barrière du Médoc	0,9%	3,3%	22,9	71,6	81,7	73,5	221,7%	-9,9%
Charles de Gaulle	0,4%	1,1%	11,5	28,3	28,8	24,2	110,1%	-15,7%
Pessac centre	0,3%	1,7%	6,9	16,5	29,9	38,2	452,0%	28,0%
total périphérie	1,6%	6,1%	41,3	116,0	140,0	136,0	229,1%	-2,9%
Saint Jean	7,9%	11,2%	208,0	269,6	255,1	247,3	18,9%	-3,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	2 620,1	2 292,0	2 258,0	2 214,0	-15,5%	-1,9%
TOTAL hors Saint Jean	92,1%	88,8%	2 412,1	2 022,4	2 002,9	1 966,7	-18,5%	-1,8%
TOTAL hors Saint Jean et Gambetta	86,7%	82,4%	2 270,4	1 889,6	1 864,4	1 823,8	-19,7%	-2,2%
TOTAL hors Saint Jean Gamb. Rép.	82,9%	79,7%	2 172,1	1 819,9	1 808,6	1 764,6	-18,8%	-2,4%

Evolution de la fréquentation horaire annuelle en milliers par parking et par zone 2004 et 3 derniers exercices

	en 2004, % du total 2004	en 2013, % du total 2013	2004	2011	2012	2013	2013/2004	2013/2012
Centre com. Mériadeck	54,5%	50,8%	1 429,0	1 154,0	1 147,8	1 123,6	-21,4%	-2,1%
Pey Berland	13,1%	12,1%	343,7	271,8	253,7	267,8	-22,1%	5,5%
Gambetta	5,4%	6,5%	141,7	132,9	138,5	142,9	0,8%	3,2%
République	3,8%	2,7%	98,3	69,6	55,7	59,2	-39,8%	6,2%
Cité Mondiale	2,0%	2,5%	52,9	53,5	51,9	55,4	4,6%	6,7%
Front du Médoc	1,8%	1,0%	47,3	21,3	20,5	23,1	-51,1%	13,0%
Victoire	7,1%	4,3%	187,0	145,3	136,0	95,0	-49,2%	-30,2%
total hyper centre	87,8%	79,8%	2 300,0	1 848,3	1 804,1	1 767,0	-23,2%	-2,1%
total hyper centre hors Gambetta	82,4%	73,4%	2 158,3	1 715,5	1 665,7	1 624,1	-24,8%	-2,5%
Huit Mai 1945	2,0%	1,9%	51,7	43,0	40,0	42,3	-18,0%	5,8%
Porte de Bordeaux	0,7%	1,0%	19,1	16,2	18,3	21,8	14,1%	19,1%
total centre	2,7%	2,9%	70,8	59,0	58,0	64,1	-9,4%	10,6%
Barrière du Médoc	0,9%	3,3%	22,9	71,6	81,7	73,5	221,7%	-9,9%
Charles de Gaulle	0,4%	1,1%	11,5	28,3	28,8	24,2	110,1%	-15,7%
Pessac centre	0,3%	1,7%	6,9	16,5	29,9	38,2	452,0%	28,0%
total périphérie	1,6%	6,1%	41,3	116,0	140,0	136,0	229,1%	-2,9%
Saint Jean	7,9%	11,2%	208,0	269,6	255,1	247,3	18,9%	-3,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	2 620,1	2 292,0	2 258,0	2 214,0	-15,5%	-1,9%
TOTAL hors Saint Jean	92,1%	88,8%	2 412,1	2 022,4	2 002,9	1 966,7	-18,5%	-1,8%
TOTAL hors Saint Jean et Gambetta	86,7%	82,4%	2 270,4	1 889,6	1 864,4	1 823,8	-19,7%	-2,2%
TOTAL hors Saint Jean Gamb. Rép.	82,9%	79,7%	2 172,1	1 819,9	1 808,6	1 764,6	-18,8%	-2,4%

Comme cela est constaté depuis plusieurs années, les variations de l'activité horaire d'un parking à un autre sont extrêmement contrastées.

Entre 2012 et 2013, l'activité des parkings de périphérie a enregistré un recul de 2,9 % une évolution sensiblement plus défavorable que celle des parkings de l'hypercentre (- 2,1 %), les parkings de la zone centre ayant progressé quant à eux de 10,6 %.

Le recul des 3 parkings de périphérie situés dans le centre des villes du Bouscat, de Mérignac et de Pessac s'explique par le recul du parking de Mérignac (- 15,7 %) fortement impacté par les travaux du tramway et celui du Bouscat (- 9,9 %), le parking de Pessac continuant à fortement progressé (+ 28 %). Au-delà du constat récent, il convient de rappeler que les parkings de la périphérie ont progressé dans des proportions très conséquentes depuis plusieurs années. Aussi, en 2013, ces 3 parkings représentent 6,1 % du total de la fréquentation horaire contre seulement 1,6 % en 2004, date de création de la régie.

L'évolution favorable des 2 parkings qui sont restés dans la zone centre, à savoir 8 mai 45 et Porte de Bordeaux, doit être relativisée car ces parkings représentent une part tout à fait modérée de la fréquentation horaire totale (2,9 %).

Le recul de 2,1 % entre 2012 et 2013 de la fréquentation enregistrée dans la zone hypercentre s'explique par celui du parking Victoire – 30,2 %. Hors ce parking, la zone hypercentre serait restée parfaitement stable.

Le parking Centre Commercial Mériadeck représente la moitié de la fréquentation horaire de PARCUB. Il a évolué grosso modo au même rythme que la tendance globale tous parcs confondus (-2,1 % pour – 1,9 %). Cela signifie donc que les autres parkings de la zone hypercentre ont enregistré une évolution favorable. Par ordre décroissant :

- Front du Médoc + 13 %, cette progression devant être relativisée alors que ce parking représente seulement 1 % du total de la fréquentation et que son activité est très soumise à l'activité de l'hôtel Mercure et à l'usage plus ou moins important de sa clientèle du transport par bus,
- Cité Mondiale + 6,7 %,
- République + 6,2 %, progression significative, mais qui est loin de permettre de retrouver le niveau d'activité de ce parking avant changement du plan de circulation,
- Pey-Berland + 5,5 %, parking qui sur les dernières années a été fortement pénalisé par les difficultés pour y accéder en voiture,
- Gambetta + 3,2 %, progression appréciable mais qui comme dans le cas du parking République ne permet pas de retrouver, loin de là, le niveau de fréquentation constaté avant modification du plan de circulation.

2.3.2 – Evolution et composition des abonnements

a) Analyse globale des abonnements

Evolution et composition des abonnements

	Au 1er mai 2004	1/01/2013 tous parcs	Répartition au 1/01/2013	01/01/2014 tous parcs	Répartition au 01/01/2014	Variation du 01/01/13 au 01/01/14 tous parcs en valeur	Variation en %
Résidents	741	2088	32,3%	1925	31,2%	-163	-7,8%
Permanents hors multcartes et nuit	5198	3894	60,1%	3759	60,9%	-135	-3,5%
Autres Multicartes & Nuits	647	492	7,6%	487	7,9%	-5	-1,0%
total hors résidents	5845	4386	67,7%	4246	68,8%	-140	-3,2%
Total général	6586	6474	100,0%	6171	100,0%	-303	-4,7%

Au 1^{er} janvier 2014, les abonnements de tous types au nombre de 6171 sont en recul de 4,7 % par rapport au 1^{er} janvier 2013, soit un niveau supérieur à ce qui avait été constaté sur les 3 précédents exercices, comme cela ressort du tableau ci-après. Cela s'explique par le fait que les abonnements résidents, alors qu'ils ont progressé dans des proportions considérables sur les dernières années, ont évolué défavorablement en 2013 en enregistrant un recul de 6,5 %, soit un niveau supérieur à l'évolution globale. Les abonnements non résidents certes en recul de 3,2 % ont évolué de façon moins défavorable que les résidents.

Années	janv-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14
Tous profils	6684	6 891	7 121	6 470	6 921	6 771	6 647	6 474	6171
Variation d'une année à l'autre		3,1%	3,3%	-9,1%	7,0%	-2,2%	-1,8%	-2,6%	-4,7%

b) Evolution des abonnés résidents entre 2004 et 2013 au 1^{er} janvier de chaque année, sauf en 2004 (Conventions longue durée et amodiations incluses)

Situation au 1er janvier de l'année	2004	2011	2012	2013	2014	1 ^{er} Janv 2014/ 1 ^{er} Janv 2013	1er janv 2014/ 1er janv 2004
C.C. Mériadeck		45	41	61	66	8,2%	
Pey Berland	171	288	332	362	307	-15,2%	79,5%
Gambetta	173	116	132	156	163	4,5%	-5,8%
Bonnac	0	45	41	33	28	-15,2%	
République	107	134	144	141	134	-5,0%	25,2%
cité mondiale	115	260	296	314	293	-6,7%	154,8%
Front du Médoc	36	198	192	190	196	3,2%	444,4%
Victoire	110	173	203	223	179	-19,7%	62,7%
Rue Lhôte		116	117	144	129	-10,4%	
total hyper centre	712	1375	1498	1624	1495	-7,9%	110,0%
Huit Mai 1945	4	136	122	124	127	2,4%	3075,0%
Bergonié	19	53	48	50	56	12,0%	194,7%
Porte de Bordeaux	0	30	33	40	44	10,0%	
Croix de Seguey	0	44	46	60	57	-5,0%	
total centre	23	263	249	274	284	3,6%	1134,8%
Barrière du Médoc	0	57	58	60	58	-3,3%	
Charles de Gaulle	6	23	28	60	21	-65,0%	250,0%
Pessac centre	0	86	80	70	67	-4,3%	
total périphérie	6	166	166	190	146	-23,2%	2333,3%
Saint Jean							
TOTAL*	741	1804	1913	2088	1925	-7,8%	159,8%
variation d'une année à l'autre		2,4%	6,0%	9,1%	-7,8%		

*Hors parking Lhôte, Croix de Seguey, Bonnac variation du 1/01/2004 au 1/01/2014 de 130,9 % sachant que lors de l'ouverture du parking Bonnac une part des abonnés résidents de Gambetta a basculé sur Bonnac.

Il ressort du tableau ci-dessus les principaux points suivants :

- les abonnés résidents ont connu depuis la création de la régie une évolution extrêmement favorable puisqu'au nombre de 741 au 1^{er} janvier 2004, ils ont atteint le nombre de 1925 en 2014, progression qui a permis de limiter la baisse globale du nombre d'abonnés.
- Cette très forte progression d'abonnements résidents en tendance s'explique largement par les mesures prises par PARCUB énoncées ci-avant (augmentation des quotas réservés aux résidents à plusieurs reprises, accroissement du périmètre permettant de bénéficier du tarif résident, politique tarifaire très favorable marquée récemment par la création du tarif petit rouleur

et un abattement de 50 % du tarif de base résident pour les véhicules dits écologiques). Grâce à cette politique, les abonnements résidents représentaient au 1^{er} janvier 2014 près d'un tiers du total des abonnés (31,2 %).

c) Les abonnements non résidents (Conventions longue durée et amodiations incluses) – Chiffres au 1^{er} janvier sauf pour 2004

Permanents	1er mai 2004	2011	2012	2013	2014	2013/ 2012	2014/ 2013	Janv.2014/ 01-mai-04
C.C. Mériadeck	573	216	196	174	189	-11,2%	8,6%	-67,0%
Pey Berland	379	244	225	226	239	0,4%	5,8%	-36,9%
Gambetta	479	393	398	413	410	3,8%	-0,7%	-14,4%
Bonnac	0	170	162	156	153	-3,7%	-1,9%	
République	366	529	506	436	435	-13,8%	-0,2%	18,9%
cit� mondiale	847	544	503	446	409	-11,3%	-8,3%	-51,7%
Front du M�doc	750	815	766	711	717	-7,2%	0,8%	-4,4%
Victoire	482	305	263	258	252	-1,9%	-2,3%	-47,7%
Rue Lh�te								
total hyper centre	3 876	3 216	3 019	2 820	2804	-6,6%	-0,6%	-27,7%
Huit Mai 1945	762	670	644	625	614	-3,0%	-1,8%	-19,4%
Bergoni�	0	8	6	8	5	33,3%	-37,5%	
Porte de Bordeaux	412	482	445	443	301	-0,4%	-32,1%	-26,9%
Croix de Seguey								
total centre	1 174	1 160	1 095	1 076	920	-1,7%	-14,5%	-21,6%
Barri�re du M�doc	149	113	109	95	88	-12,8%	-7,4%	-40,9%
Charles de Gaulle	119	71	74	30	58	-59,5%	93,3%	-51,3%
Pessac centre	304	302	345	277	291	-19,7%	5,1%	-4,3%
total p�riph�rie	572	486	528	402	437	-23,9%	8,7%	-23,6%
Saint Jean	223	105	92	88	85	-4,3%	-3,4%	-61,9%
TOTAL	5 845	4 967	4 734	4 386	4246	-7,4%	-3,2%	-27,4%
variation d'une ann�e � l'autre		-3,7%	-4,7%	-7,3%	-3,2%			
TOTAL hors Saint Jean	5 622	4 862	4 642	4 298	4161			-26,0%

Commentaires :

La baisse des abonnements non r sidents de 27,4 % depuis le 1^{er} mai 2014, soit depuis la cr ation de la r gie est tout   fait cons quente avec des reculs constat s d'ann e en ann e.

Apr s un recul de 7,3 % entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2013, le recul des abonn s non r sidents a  t  plus contenu sur l'ann e 2013 – 3,2 %. Il convient par ailleurs d'observer que la zone hypercentre a  t  quasiment stable (- 0,6 %).

Abonnés résidents et non résidents et capacité des parkings - Chiffres au 1/01/2014

	Capacité Parking VL hors places privées	Capacité Parking hors fourrière	Abonnés non résidents	en % de la capacité du parking	Abonnés résidents	en % de la capacité du parking	total abonnés	en % de la capacité du parking	total en % de la capacité du parking hors fourrière
C.C. Mériadeck	1 363	1363	189	13,9%	66	4,8%	255	18,7%	18,7%
Pey Berland	688	688	239	34,7%	307	44,6%	546	79,4%	79,4%
Gambetta	515	515	410	79,6%	163	31,7%	573	111,3%	111,3%
Bonnac	164	164	153	93,3%	28	17,1%	181	110,4%	110,4%
République	421	421	435	103,3%	134	31,8%	569	135,2%	135,2%
cit� mondiale	712	712	409	57,4%	293	41,2%	702	98,6%	98,6%
Front du M�doc	1144	965	717	62,7%	196	17,1%	913	79,8%	94,6%
Victoire	455	455	252	55,4%	179	39,3%	431	94,7%	94,7%
Rue Lh�te	106	106	0	0,0%	129	121,7%	129	121,7%	121,7%
Total hyper centre ville	5568	5389	2804	50,4%	1495	26,8%	4299	77,2%	79,8%
Huit Mai 1945	726	443	614	84,6%	127	17,5%	741	102,1%	167,3%
Bergoni�	64	64	5	7,8%	56	87,5%	61	95,3%	95,3%
Porte de Bordeaux	724	536	301	41,6%	44	6,1%	345	47,7%	64,4%
Croix de Seguey	40	40	0	0,0%	57	142,5%	57	142,5%	142,5%
Total centre ville	1554	1083	920	59,2%	284	18,3%	1204	77,5%	111,2%
Barri�re du M�doc	132	132	88	66,7%	58	43,9%	146	110,6%	110,6%
Charles de Gaulle	290	290	58	20,0%	21	7,2%	79	27,2%	27,2%
Pessac centre	355	355	291	82,0%	67	18,9%	358	100,8%	100,8%
Total p�riph�rie	777	777	437	56,2%	146	18,8%	583	75,0%	75,0%
Total hors Saint Jean	7899	7249	4161	52,7%	2225	28,2%	6386	80,8%	88,1%
Saint Jean	512	512	85	16,6%	0	0,0%	85	16,6%	16,6%
Total G�n�ral	8411	7761	4246	50,5%	2225	26,5%	6471	76,9%	83,4%

Les chiffres ci-dessus tiennent compte de tous les abonnements y compris les abonnements de longue dur e et des amodiations.

Les pourcentages de places abonn es permanents ou r sidents ramen s   la capacit  du parc sont extr mement variables d'un parking   un autre du fait des caract ristiques propres   chaque ouvrage.

Aussi, l'analyse pour les secteurs hypercentre et centre est peu pertinente alors que chacun de ces secteurs comprend des parcs tr s sp cifiques comme le parking Centre Commercial M riadeck qui est de fait un parking de surface commerciale. Les parkings r serv s exclusivement   des abonn es r sidents ou de fa on prioritaire « faussent »  galement les chiffres par secteur. Par ailleurs, les pourcentages de la capacit  du parking occup  par des r sidents doivent tenir compte du fait que pour les parkings satur s, il existe un temps entre la souscription de nouveaux abonnements et la lib ration de places. Aussi, lorsqu'on est   2 ou 3 % du seuil maximum de places r serv es aux r sidents, dans les faits, cela correspond au seuil le plus  lev  du quota r sident.

Au-delà des spécificités propres à chaque parking qui ont été développées dans le rapport annuel de l'an passé consultable sur internet, il faut observer que le nombre d'abonnés représente environ 80 % de la capacité des parkings. Si l'on exclut les espaces réservés aux besoins du service de la fourrière, le pourcentage d'abonnement par rapport à la capacité des parkings est précisément de 83,4 %. Le niveau de ce pourcentage s'explique par les caractéristiques des parkings de PARCUB, la plupart des parkings enregistrant un niveau de fréquentation horaire limitée permettant de délivrer un nombre d'abonnements significatifs qu'il s'agisse d'abonnements résidents ou non.

Ces pourcentages soulignent l'intérêt du foisonnement qui est pratiqué sur les parkings : l'ensemble des abonnés n'étant pas tous présents en même temps, un nombre d'abonnements significatifs par rapport à la capacité du parking est possible tout en permettant d'accueillir un nombre d'utilisateurs horaires conséquents.

d) Abonnements 2 roues (2 roues motorisés et vélos)

	Au 1 ^{er} janvier 2012	Au 1 ^{er} janvier 2013	Au 1 ^{er} janvier 2014	2013/2012	2014/2013
2 roues motorisés	78	112	92	43,6%	-17,9%
Vélos (cumul)	754	814	875	8,0%	7,5%

PARCUB depuis sa création mène une politique favorable à l'accueil des vélos, les 2 roues motorisés n'étant pas exclus. Les premiers espaces 2 roues au nombre de 5 avaient été inaugurés en octobre 2005 et comprenaient sur les parcs où cela était possible (8 mai 45, Front du Médoc) un espace commun aux motos et aux vélos. Il faut préciser que ces espaces se caractérisent par un excellent niveau de sécurité alors qu'ils sont intégralement grillagés, disposent d'un système de contrôle d'accès et d'une surveillance par caméras.

Les sites de 8 mai 45 et Front du Médoc disposent d'un espace complémentaire non clôturé et accessible à tous les cyclistes et donc sans souscription d'un abonnement.

Fin 2013, la capacité pour les vélos est de 541 places et pour les motos de 213 (voir en annexe le tableau correspondant). L'importance de ces capacités est liée à une politique volontariste favorable aux 2 roues depuis la création de la régie. Tous les parkings appropriés du fait de leur possibilité d'accès disposent d'espace dédié aux espaces vélos, motos séparés lorsque cela est possible et justifié par un niveau de fréquentation suffisant. Le parking Pey-Berland a été équipé d'un espace vélos spécifique courant de l'année 2013 d'une capacité de 40 vélos. Cet espace indépendant s'est ajouté à l'espace motos créé antérieurement.

Le nombre d'abonnés motos qui avait fortement progressé l'an passé (+ 43,6 %) a enregistré un recul sensible en 2013 -18 %. Le nombre d'abonnés au 1^{er} janvier 2014 reste néanmoins supérieur au nombre d'abonnements constatés au 1^{er} janvier 2012.

En ce qui concerne les abonnements vélos, ils sont au 1^{er} janvier 2014 de 875 avec une progression de 5,5 % par rapport à l'an passé.

Le nombre des abonnements vélos doit être analysé en tenant compte du fait que les abonnements ne sont pas résiliés. En effet, lors de l'abonnement, seuls 15 € sont réglés au titre des droits de souscription, l'abonnement étant ensuite à ce jour gratuit. La progression du nombre d'abonnements vélos en valeur de 61 en 2013 et de 60 en 2012 (soit un niveau comparable d'une année à l'autre) traduit l'intérêt de l'offre de PARCUB pour les cyclistes. En effet, ceux-ci sont particulièrement sensibles à la possibilité de stationner leur vélo dans un espace clos disposant d'un système de

contrôle d'accès et bénéficiant d'un système de vidéosurveillance, tous éléments expliquant la très grande sécurité des espaces vélos sécurisés de PARCUB depuis leur origine.

2.4 – UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ET DE GROSSES REPARATIONS QUI RESTE SOUTENU

2.4.1 TRAVAUX RELATIFS A L'AMELIORATION DE LA QUALITE D'AMBIANCE

2.4.1.1 TRAVAUX DE TRAITEMENT DES DESORDRES DES SOLS ET DES PLAFONDS

- Gambetta :

La majeure partie des désordres liés aux infiltrations en provenance de la surface du parking a été traitée au mois de juillet et août 2012. Par ailleurs, concernant les autres désordres susceptibles de provenir des espaces verts nouvellement créés en surface, le diagnostic remis par le bureau d'études CETAB au mois d'août 2013, a permis de confirmer que les infiltrations au niveau du poste de contrôle n'étaient plus actives et qu'il reste à traiter quelques anciennes infiltrations dont PARCUB avait traité en interne la quasi-totalité, très peu persistant encore au niveau du couloir central du niveau -1 (la pose de dispositifs de récupération est prévue au 1er trimestre 2014).

- Saint-Jean :

Les remontées d'eau permanentes dans la partie gauche (vers les boulevards) de la trémie de sortie du parking Saint-Jean ont été résorbées suite aux travaux de reprise du profilage de la trémie. Ils ont été réalisés au mois de septembre et réceptionnés sans réserve au début octobre.

2.4.1.2 TRAVAUX DE PEINTURE REALISES EN 2013 PAR L'EQUIPE DE PEINTURE DE PARCUB

Les travaux de peinture réalisés en 2013 par l'équipe peinture de la régie ont porté sur 3 parkings.

- Centre Commercial Mériadeck

Dans le cadre de l'avenant n° 3 à la convention passée entre le propriétaire du Centre Commercial Mériadeck, UNIBAIL/RODAMCO et la régie PARCUB concernant les dispositions relatives à la redevance sur l'1H30 de gratuité consentie à la clientèle du centre commercial Mériadeck, il a été convenu que PARCUB s'engageait à rénover la qualité d'ambiance au niveau peinture du niveau -1 (entrées/sorties voitures) et reprendrait en partie au niveau des piliers les autres niveaux de cet ouvrage, déjà repeints depuis moins de 4 années. S'ajoutait à ces travaux la rénovation de la signalétique interne des niveaux, sur la base de l'étude réalisée par le bureau Yellow and CO, commandée par UNIBAIL/RODAMCO, et notamment la rénovation de l'habillage extérieur de surface des frontons des trémies d'entrée/sortie voitures donnant sur les rues Claude Bonnier et du Père Dieuzaide.

Comme prévu, les travaux de peinture ont commencé au mois d'avril 2013. Ils étaient prévus pour s'achever à la fin du mois de septembre, période la plus propice, notamment en juillet et août, pour traiter certaines zones, sans que les condamnations de places et de couloirs de circulation voitures, ne perturbent trop la clientèle de cette ouvrage.

Les travaux ont été exécutés normalement jusqu'à la fin du mois de juillet où les fortes intempéries qui ont sévi dans la région ont provoqué des inondations, avec des remontées d'eau par les égouts, dans les zones traitées du niveau -1, ce qui a occasionné des retards. Par la suite au mois d'octobre, à la demande de la direction du centre commercial, les travaux de peinture ont été interrompus le temps des travaux de renouvellement des escalators de la galerie marchande jusqu'à mi novembre.

Enfin, il a été convenu entre la direction du centre commercial et PARCUB, de ne reprendre les travaux qu'après les fêtes de fin d'année et qu'à la fin des soldes d'hiver à la 2^{ème} semaine de février 2014. Les travaux ont bien repris en février 2014 et il est prévu une fin de chantier du niveau -1 d'ici la fin avril 2014.

- **8 mai 1945**

Ce parking, mis en exploitation en 1979, a fait l'objet depuis cette date de deux rénovations de la peinture des sols, murs et plafonds, à l'exception des sas communs à la résidence Le Ponant située au dessus de la terrasse du 8 mai 1945 et au parking, dont certaines parties sont des issues de secours communes aux quatre tours de la résidence. PARCUB a réalisé durant la 2^{ème} quinzaine du mois de novembre et pendant la 1^{ère} semaine du mois de décembre, la rénovation peinture des parties relevant de sa compétence.

- **Saint-Jean**

La rénovation des niveaux du parking Saint-Jean a été programmée au niveau des murs, piliers et plafonds à un rythme d'un niveau par an de manière impérative au mois d'août (hors départ du 1^{er} et de la fin de mois), de façon à ce que la condamnation des places ne constitue pas une gêne importante pour la clientèle du parking et que par ailleurs, il n'y ait pas de pertes de recettes horaires sur cet ouvrage, ces dernières représentant d'environ un tiers des recettes horaires totales annuelles tous parcs confondus. En 2012, la rénovation du niveau -1 (arrêt minute) avait été faite. En 2013, c'est le niveau -2 (parking public) qui a été traité. En 2014, le niveau -3 est programmé, avec fin de la rénovation en 2015.

- Traitement des tags sur l'espace vélos de la place Gambetta et sur les autres ouvrages

Le traitement des tags à l'intérieur de l'espace vélos de la place Gambetta a été réalisé au début du mois de décembre. D'autres opérations ont été menées sur l'ensemble des autres parkings au fur et à mesure que les tags apparaissaient.

- Rénovation peinture des bureaux du 1^{er} étage du siège de la régie

Une importante opération de rénovation et création de deux bureaux supplémentaires avait été réalisée en 2012. Il restait à traiter quatre bureaux, ce qui a été fait dans le courant de l'été 2013 (avec changement des climatiseurs existants arrivés à vétusté).

2.4.1.3 TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE

- **Centre Commercial Mériadec**

Le marché relatif à l'habillage et à la signalétique des abords des trémies d'entrée/sortie voitures du parking Centre Commercial Mériadec a été notifié à l'entreprise retenue en fin d'année 2013.

Cela étant au regard des autorisations devant être délivrées par la Mairie de Bordeaux qui le seront à la fin du mois de février 2014, et au regard des dernières mises au point à faire entre PARCUB, la direction du centre commercial et le prestataire, la pose des équipements n'aura pas lieu avant la fin du mois de mars 2014.

S'agissant du marché relatif à la rénovation de la signalétique interne aux niveaux, ce lot ayant été déclaré infructueux fin 2013, il a du être relancé dans le cadre d'un marché global dont l'autorisation de lancement a été demandée lors du conseil d'administration de la régie au mois de janvier 2014.

2.4.1.4 TRAVAUX DE MISES EN CONFORMITE AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE DES ERP AUX PERSONNES HANDICAPEES

PARCUB a engagé depuis plusieurs années un important programme d'amélioration des passages entrées/sorties piétons, ce qui est un élément important de la perception de la qualité des ouvrages.

Suite à la rénovation des escaliers des parkings les plus anciens (Gambetta, Victoire, République, 8 mai 1945 et en partie Front du Médoc) réalisée avant 2011, PARCUB a lancé au début de l'année 2012 une étude de diagnostic relative à la mise aux normes d'accessibilité aux ERP des personnes PMR concernant les escaliers de quatre parkings (Saint-Jean, Victoire, République et pour le parking centre commercial sur 3 escaliers situés côté tramway). Cette première étude a ensuite été suivie d'une deuxième étude attribuée au mois d'octobre 2013 et actuellement en phase de montage des dossiers de consultation des entreprises pour l'ensemble des autres parkings. Le marché de travaux relatifs à la mise en conformité de l'ensemble de ces escaliers devrait être lancé dans le courant du 2^{ème} trimestre 2014.

Les travaux relatifs à la construction d'un ascenseur sur le parking République ont démarré fin septembre 2013. Cet ascenseur desservira les trois niveaux de stationnement et débouchera sur la place de la République devant le palais de justice, côté rue du maréchal Joffre. Le chantier a dû être arrêté du fait de la mise à jour de canalisations stratégiques appartenant à Orange et dont le positionnement était mal répertorié sur les documents remis à PARCUB et au maître d'œuvre lors de l'étude d'implantation de l'ouvrage. Orange étudie actuellement une solution permettant de lever ce point.

2.4.1.5 TRAVAUX ELECTRIQUES ET D'AMELIORATION DES ECLAIRAGES

Ce marché de travaux relatifs aux changements des luminaires sur l'ensemble des parcs de stationnement associés à des dispositifs de gestion de l'éclairage afin de réaliser des économies importantes d'électricité a été repoussé à 2014.

2.4.1.6 LES TRAVAUX RELATIFS A LA SECURITE

En 2013, un marché de travaux relatif à la mise en conformité de la continuité radioélectrique des moyens de communication des organismes de secours dans les parcs de stationnement le nécessitant (6 parcs de stationnement : Centre Commercial Mériadeck, Victoire, Pey-Berland, Porte de Bordeaux, Cite Mondiale et Saint-Jean) a été lancé et attribué. Les travaux sont en cours de réalisation à la date de rédaction de ce rapport.

2.4.2 Autres travaux

2.4.2.1 Travaux de réalisation des espaces deux roues vélos et/ou motos

Mise en service de l'espace vélo du parking Pey-Berland au 1^{er} juin 2013.

2.4.2.2 Amélioration des conditions de travail des personnels de la régie

- Fin des travaux de rénovation des quatre bureaux non traités en 2013 au 1^{er} étage du siège de la régie

Etudes relatives au changement des systèmes de détection d'incendie sur les parcs Pessac Centre et Charles de Gaulle Mérignac :

Une étude a été confiée, après mise en concurrence, à un cabinet spécialisé pour une mission de coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI) afin de réaliser en premier lieu les dossiers de

présentation aux commissions de sécurité concernées. En suivant, une assistance de PARCUB était prévue afin de permettre le lancement d'une consultation et l'attribution du marché relatif aux travaux à réaliser.

Les dossiers SSI présentés au 2^{ème} trimestre 2013 aux commissions de sécurité ont été validés par celles-ci en octobre 2013. Les DCE ont été constitués et les consultations pour la réalisation des travaux sont engagées.

2.4.3 – La création du site internet « L'espace du stationnement »

En 2013, Le site internet l'espace du stationnement a été inauguré en juin 2013. Ce site a pour objectif de mettre en relation l'offre et la demande de stationnement et s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers. Alors que ce site est gratuit et a pour objectif en donnant une meilleure lisibilité de valoriser et de fluidifier l'offre et la demande de stationnement pour apporter une aide concrète aux habitants de l'agglomération.

Cette initiative qui relève d'une logique de service public initiée et menée par PARCUB avec une logique de partenariat, en y associant les principaux gestionnaires de parkings publics et les principaux bailleurs sociaux présente par ailleurs des offres de déplacement alternatif dans la logique du PDU (.....).

2.4.4 - Travaux spécifiques à la fourrière

La zone fourrière du parking 8 mai 1945, située au niveau -1, nécessitait d'être agrandie. Des travaux de réaménagement de ce niveau et notamment de compartimentage par rapport aux deux pieds d'immeuble de la résidence Le Ponant pour leur accès aux caves, ont été réalisés en fin d'année 2013, si bien que depuis le début d'année 2014 la totalité du niveau -1 qui est dédiée à l'activité fourrière.

2.5 – LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE PARCUB

Construction des parkings Denis au Bouscat et Rex Beaujon à Bordeaux dans le cadre de la ligne D du tramway :

Parc de stationnement Denis (capacité environ 120 places) :

Le Président de la Communauté Urbaine a déclaré le premier concours sans suite en mai 2013. Une nouvelle procédure a été lancée en suivant. Les 3 candidats retenus à l'issue de cette procédure de sélection ont remis leur projet le 13 janvier 2014.

Parc de stationnement BEAUJON (capacité finale 96 places VL) :

Le jury du concours s'est prononcé le 16 avril 2013 et a désigné le lauréat. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en octobre 2013. Les études ont été engagées en suivant. La demande permis de construire a été déposée le 27 décembre 2013.

Construction du parking Sècheries à Bègles (capacité finale 406 places VL) :

Dans le cadre de la construction d'un parc de 415 places sur la zone d'aménagement du secteur de la mairie de Bègles, les différentes phases d'études ont été réalisées sur 2013.

- le permis de construire a été délivré le 12 septembre 2013 par la mairie de Bègles,
- début des travaux programmé pour juin 2014.

Construction du parc de stationnement Paludate à Bordeaux (capacité finale 383 places VL) :

Dans le cadre d'une convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique, PARCUB construit un parc de stationnement en élévation sur le site des anciens abattoirs, quai de Paludate à Bordeaux.

Une procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été lancée au mois de juin 2013, le lauréat a été désigné le 17 décembre 2013. Le projet est actuellement en phase APS.

2.6– LES RECLAMATIONS DES CLIENTS

Les réclamations qui regroupent les insatisfactions et les sinistres sont présentées sous forme de tableaux synthétiques pour les années 2012 et 2013 (annexe n° 7).

En premier lieu et pour une bonne analyse de ces chiffres, il convient de rapporter le nombre d'insatisfactions et de sinistres au niveau de l'activité de PARCUB, à savoir que PARCUB avec 8411 places a accueilli, en 2013, 2 214 423 entrées horaires et comptabilisait fin d'année 2013, 6171 abonnés.

Les insatisfactions et les sinistres sont stables : 202 en 2013 pour 205 en 2012. Plus précisément, les insatisfactions passe de 145 à 140 et les sinistres de 65 à 57. Au regard de la faiblesse de ces chiffres en valeur, ce qui est tout à fait positif, les variations en pourcentage doivent être relativisées. Pour autant, il convient de souligner désormais la baisse par rapport aux années précédentes des sinistres et réclamations qu'a permis le renouvellement du matériel.

CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - COMPTES 2013

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement une analyse synthétique d'ensemble.

Le compte administratif fait état dans une première colonne des crédits ouverts, ce qui correspond au budget primitif, aux décisions modificatives, qui ont été au nombre de 5 en 2013 ainsi que les virements de crédit.

Sont donnés ensuite pour la section d'exploitation le niveau des réalisations de l'exercice, les rattachements, les restes à réaliser ainsi que les crédits annulés. La section d'investissement donne pour les dépenses les mandats émis et pour les recettes les titres émis.

Pour une bonne analyse des comptes, figure, comme l'an passé, en annexe une présentation détaillée des comptes de l'année objet du rapport annuel par rapport à l'exercice précédent avec les écarts en valeur et en pourcentage d'un exercice à l'autre.

ANALYSE DES COMPTES 2013

3.1 - Section d'exploitation

Une analyse synthétique peut être réalisée en partant des principaux chiffres ci-après qui sont ensuite commentés.

Chiffres en milliers d'euros arrondis au millier d'euro – A compter de l'année 2012, la méthodologie appliquée pour les soldes intermédiaires de gestion correspond à celle du compte de gestion hors le chiffre d'affaires dont sont déduits les tickets restaurants, part salariale

	Exercice 2012	Exercice 2013	Variation 2012/2013	
			En %	En valeur
Produits des services (chapitre 70)	12 841	13 094	+ 1,92 %	+ 253
Autres produits (chapitre 75)	1 661	1 429	- 13,96 %	-232
Chiffre d'affaires* (hors tickets restaurants)	14 555	14 478	+ 0,53 %	+ 77
Chiffre d'affaires hors tickets restaurants et reprise provision pour grosses réparations	13 909	14 159	+ 1,79 %	+ 250
Subvention d'équilibre	0	0		
Masse salariale (salaires chargés et hors intérim)	6 274	6 498	+3,57 %	+ 224
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	7 037	7 138	+ 1,43 %	+ 101
Achats et charges externes (intérim exclus)	3 890	3 860	- 0,77 %	- 30
Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	3 544	4 148	+ 17,04 %	+ 604
Résultat courant non financier	328	- 626	- 290,85%	- 954
Résultat financier	51	2	- 96,08 %	- 49
Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)	379	-624	-	- 1003
			264,64%	
Résultat exceptionnel	968	1 312	+ 35,53 %	+ 344
Résultat de l'exercice avant affectation à la provision pour grosses réparations	1320	1244	-5,75 %	-76
(1) Dotation à la provision pour grosses réparations	22	681	+299,54 %	+ 659
(2) Reprise sur la PGR	545	319	-41,47 %	-226
(3) Travaux de grosses réparations financés hors reprise sur la PGR	0	0	0 %	0
(1) - (2) + (3) = ressource nette dégagée par PARCUB pour les grosses réparations	-523	+362	+ 169,21%	+ 885
Résultat de la section de fonctionnement hors IS**	1 345	1 012	- 24,90%	-335
Résultat de la section de fonctionnement moins IS de l'exercice	896	562	- 37,2 %	- 334
Résultat de la section d'investissement	1315	1657	+ 26,00%	+342

*selon le logiciel de comptabilité publique HELIOS

**sur l'exercice ou d'un exercice antérieur

3.1.1 – Analyse du résultat de la section d'exploitation : résultat tel que donné par les comptes et résultat retraité pour une meilleure lecture sur le plan économique

En 2013, la section d'exploitation dégage un excédent de 562 183,68 € après impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2013 (16 564 382,50 € de recettes pour 16 002 198,82 € de dépenses).

Pour bien appréhender ce résultat sur le plan économique, il convient de tenir compte de 4 éléments essentiels et de procéder à des retraitements en conséquence.

En premier lieu, l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2012 a été comptabilisé dans les comptes 2013.

En second lieu, le niveau plus ou moins important des dotations à la provision pour grosses réparations ainsi que de la reprise mais également l'importance des dépenses de grosses réparations doit être bien apprécié.

En troisième lieu, il convient de tenir compte de l'impact de la fourrière positif sur les comptes de la régie et plus précisément de la progression des charges refacturées liées au transfert lié à la configuration définitive.

Enfin, il convient de tenir compte de tous éléments à caractère exceptionnel aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Ces 4 points sont repris ci-après pour donner en conclusion une lecture retraitée globale.

- **Résultat 2013 avec et après impôt sur les sociétés avec retraitement de l'impôt sur les sociétés 2012**

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2012 réglé en 2013 et comptabilisé dans les comptes 2013 s'est élevé à la somme de 449 054 €. Hors cette charge, le résultat avant impôt sur les sociétés en 2013 est de 1 011 237,68 €.

Le résultat avant impôt de 1 011 237,68 € conduit en tenant compte de l'IS (de 337 043 €) qu'il convient de minorer du crédit d'impôt compétitivité (97 212 €) à un résultat net de 771 604 €.

Par rapport au résultat comptable 2012, ce montant est en recul de 125 192 €.

- **Prise en compte des dotations et des reprises des provisions sur grosses réparations et montant des dépenses de grosses réparations**

Chiffres en milliers d'euros

	2012	2013	Variation
Dotation à la PGR	22	681	+ 659
Reprise de la PGR	545	319	-226
Dotation - reprise	- 523	+ 362	
Montant des travaux de grosses réparations	545	319	-226

A la différence de l'exercice précédent, la dotation à la provision pour grosses réparations a été significative, 681 K€ pour 22 K€, soit une hausse d'un exercice à l'autre de 659 K€. Inversement la reprise de la provision pour grosses réparations a baissé de 226 K€.

Pour une bonne analyse sur le plan économique, il convient de neutraliser les dotations et les reprises à la provision pour grosses réparations et de considérer que les dépenses de grosses réparations pourraient être réalisées sans reprise. En effet, PARCUB doit bien faire face chaque année à un niveau minimum de dépenses de grosses réparations.

Au regard de ce qui précède, en l'absence de dotation et de reprise à la PGR, le résultat avant IS aurait été majoré de 374 K€ et si le niveau de dépenses de grosses réparations avait été équivalent à celui de 2012, l'impact global de ces retraitements aurait conduit à bonifier le résultat avant IS de 136 K€.

- **Un impact positif de la fourrière sur les comptes de PARCUB SPIC qu'il convient d'appréhender.**

En 2012, la fourrière jusqu'à la fin du mois d'octobre était gérée sur le site historique quai du Maroc. A compter du 1^{er} novembre 2012, elle a été transférée en s'appuyant notamment sur la capacité pour partie de 3 parkings conduisant à une refacturation de charges en conséquence. En 2013, la gestion de la fourrière a été effectuée sur l'intégralité de l'année en gestion définitive conduisant à un niveau de refacturation des charges plus important. On est passé ainsi de 140 832 € en 2012 à 288 610 € en 2013, ce qui correspond à un écart de 147 778 € qui a bonifié le chiffre d'affaires. Parmi l'ensemble des charges refacturées, 117 455,03 € correspondent à des charges qu'aurait dû assumer PARCUB à défaut de gestion de la fourrière (cette somme de 117 455,03 € correspond à la quote-part des charges des parkings utilisés pour les besoins de la fourrière).

- **Résultats exceptionnels – Eléments à prendre en considération**

A la demande de Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques, des régularisations des comptes de bilan de TVA (730 889,51 € de produits exceptionnels et 282 144,04 € de charges exceptionnels) ont été comptabilisés par décision modificative sur l'exercice 2013. Il en résulte un impact positif sur le résultat exceptionnel de 448 745,47 €.

Au final :

- **le résultat comptable de la section d'exploitation 2013 (hors IS 2013) de 562 K€ hors régularisation des comptes de bilan de TVA s'établit à la somme de 114 K€,**
- **à ce chiffre de 114 K€, il convient de rajouter l'impôt sur les sociétés comptabilisé dans les comptes 2013 au titre de l'exercice 2012 (449 K€), dans ce cas, le résultat ressort alors à la somme de 563 K€,**
- **si le niveau des dépenses de grosses réparations avait été comparable à celui de l'année 2012 et si l'on neutralise les dotations et les reprises à la provision pour grosses réparations, le résultat de 563 K€ est alors majoré de 136 K€, ce qui aurait donné un résultat de 699 K€,**
- **compte tenu des retraitements effectués ci-dessus qui aboutissent au résultat de 699 K€ avant impôt, le résultat net c'est-à-dire après IS et minoré du crédit d'impôt compétitivité aurait été de 563 K€. Ce résultat ainsi retraité intègre la progression des refacturations au titre de la fourrière de 148 K€. Si l'on neutralise cette dernière somme, le résultat avant impôt n'aurait été que de 551 K€ et après IS de 464 K€.**

Pour rappel, en 2012, le résultat comptable donc avant IS était de 1 345 310,44 € et après IS de 896 256 € et ceci alors même que la dotation à la provision pour grosses réparations avait été bien inférieure à celle passée en 2013 (22 K€ pour 681 K€). Aussi, si le résultat 2013 présente un excédent, il n'en demeure pas moins qu'il est bien inférieur à ce qui aurait pu être dégagé dans la configuration 2012. Pour autant, fort heureusement, l'exercice 2013 a bénéficié d'une progression du chiffre d'affaires de 1,8 % qui a été réalisé :

- du fait comme explicité ci-avant de la progression de la refacturation des charges pour la fourrière,
- mais également de la progression de la redevance perçue pour le parking Mériadeck au titre de la compensation de l'1H30 de gratuité,
- une progression des recettes horaires de 1,67 %, niveau supérieur à l'inflation, malgré une baisse de la fréquentation horaire globale et des tarifs horaires restés inchangés. Cette progression s'explique par un niveau d'activité plus favorable sur les parkings générant plus de recettes et un ticket moyen en progression traduisant une progression du temps moyen de stationnement.

Cette analyse incite à la prudence pour 2014 laquelle a été de mise lors de l'élaboration du budget 2014 et cela d'autant plus qu'en 2014, les tarifs horaires et abonnements résidents n'ont pas été augmentés et qu'il est raisonnable de prévoir un nouveau recul de la fréquentation horaire et du nombre d'abonnés.

3.1.2 – Commentaires sur les principaux postes de la section d'exploitation

a) Les produits de la section d'exploitation

Le total des produits de la section d'exploitation progresse par rapport à l'année passée de 253 K€, soit + 1,92 %.

Le chiffre d'affaires, d'un montant de 14 478 009 € qui est l'addition du chapitre 70, produits de service, et du chapitre 75, autres produits dont sont déduits les titres restaurants. Il progresse de seulement 0,53 %. Pour mieux apprécier son évolution et alors que le chiffre d'affaires tel que mentionné et donné dans le compte de gestion intègre les reprises sur provision pour grosses réparations, il convient de déduire cette somme. Dans ce cas, le chiffre d'affaires ressort à la somme de 14,159 M€ en progression de 1,79 %. Cette progression est largement due à la progression des refacturations de charges de la fourrière. En 2013, la refacturation correspondant à la mobilisation d'une partie des 3 parkings Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux s'est élevée à la somme de 117 455 €.

Il convient d'observer pour une analyse plus fine que les recettes abonnés sont en légère baisse (- 0,55 %), ce qui résulte du recul du niveau d'activité, qui n'a pu être compensée par la progression du prix des abonnements. Quant aux recettes horaires, elles progressent de 1,67 %, niveau supérieur à l'inflation malgré le gel des tarifs et le recul du volume d'activité. Cette progression s'explique par une évolution favorable de la réparation de la fréquentation sur les différents parkings et l'évolution de la durée moyenne de stationnement.

Si on fait abstraction de la dernière régularisation de 37 101 € sur les recettes abonnés suite aux observations formulées par la CRC, le chiffre d'affaires 2013 serait tout à fait stable (+ 0,10 %, soit moins de l'inflation constatée en 2013 de 0,8 %).

Sans préjuger des décisions à venir en ce qui concerne les revalorisations tarifaires, il apparaît, dans un contexte économique difficile et un recul de l'activité, que les marges de manœuvre de PARCUB, même si elles sont réelles, demeurent contenues à court terme dans l'attente de la matérialisation de la politique de développement de PARCUB dans ses comptes.

Il est à noter par ailleurs l'évolution favorable de la redevance au titre de l'1H30 de gratuité sur le parking Centre Commercial Mériadeck qui atteint la somme de 854 064 € en 2013 suite à l'avenant n° 2 revalorisant au-delà de la formule d'indexation la redevance de 2,3 % en 2013 dans un contexte de forts investissements à réaliser sur ce parking en particulier et surtout pour tenir compte de la loi du 6 février 2005 relative à la bonne accessibilité pour les personnes handicapées.

Les produits financiers d'un montant de seulement 2 110,81 € sont en retrait significatifs par rapport à l'exercice précédent (- 48 920,50 €) et d'un montant tout à fait dérisoire au regard du niveau de la trésorerie de PARCUB (17 777 282 € à la fin de l'année 2013), laquelle ne peut être placée que sur des produits strictement encadrés et n'ayant généré quasiment aucun produit financier en 2013 du fait du niveau extrêmement bas des taux d'intérêt auxquels a pu se financer l'état français. Ces produits financiers étant tout à fait marginaux et alors que les charges financières sont inexistantes en l'absence d'emprunt, le résultat financier excédentaire demeure bien évidemment symbolique.

b) Les dépenses de la section d'exploitation, impôts sur les sociétés inclus

Quasi stables en 2011 par rapport à 2010 et en retrait en 2012 de 4,5 % par rapport à 2011, les dépenses de la section d'exploitation en 2013 progressent de 10,746 %. Cette progression n'est pas significative. En effet, si l'on raisonne hors impôt sur les sociétés et en neutralisant l'importante progression des charges exceptionnelles de 379 164 €, la progression est de 4,95 % et ceci alors que la provision pour grosses réparations a été accrue de 659 950 €. Si l'on neutralise la progression de la provision pour grosses réparations, les dépenses de la section d'exploitation ainsi retraitées sont restées stables.

Le chapitre 11, charges à caractère général, et le chapitre 12, charges de personnel, progressent respectivement + 0,77 % et + 1,41 %.

La progression des charges à caractère général s'explique en grande partie par la contribution foncière des entreprises qui génère une charge supplémentaire de 327 261 € ; par contre, les charges locatives et les travaux de grosses réparations diminuent respectivement de 56 016 € et de 250 634 €.

La progression de 1.41 % du chapitre 12, charges de personnel, nécessite de donner les éléments d'analyse essentiels suivants.

Le chapitre 12 représente 50,41 % du chiffre d'affaires en 2013 contre 49,6 % en 2012 et 47,1 % en 2011 et 46,6 % en 2010. Il faut noter qu'en cas de maladie, PARCUB bénéficie comme tout employeur de remboursement mais doit, pour autant, faire face aux absences en ayant recours, s'agissant du personnel des parkings voire du personnel du service Technique, à l'intérim. Aussi, et alors que le chapitre 12 inclut les charges d'intérim, il convient pour une bonne analyse de déduire de ce chapitre le remboursement de personnel au titre des arrêts maladie ou accidents de travail. Si l'on procède à ce retraitement, les dépenses s'élèvent alors à la somme de 6,946 M€ pour 6,899 M€ en 2012, soit une progression de 0,68 % (contre + 1,41 % du chapitre 12 sans retraitement). Enfin, il convient de souligner pour une bonne analyse des dépenses de personnel qu'une partie des moyens humains de PARCUB service public industriel et commercial est refacturée au service public administratif de la Fourrière. En procédant à cette déduction, les dépenses de personnel ainsi retraitées s'établissent à la somme de 6,793 M€ pour 6,762 M€ en 2012, soit une progression de 0.45%. Exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires dont il est déduit bien évidemment la refacturation de charges au titre de la contribution à la gestion de la fourrière, **la masse salariale retraitée ramenée au chiffre d'affaires ainsi retraité s'élève à 47,97 % en 2013 contre 47,2 % en 2012, pourcentage identique à celui constaté en 2010.**

Au-delà de ces éléments d'analyse essentiels, il n'en demeure pas moins que le niveau de la masse salariale demeure un facteur de rigidité et que celle-ci se doit, comme sur les années passées, d'être maîtrisée.

c) Le résultat financier

Comme explicité ci-dessus, celui-ci est tout à fait marginal malgré le niveau de la trésorerie de PARCUB. Il est tout à fait insignifiant (2 110 €) et atypique alors que PARCUB n'a aucune charge financière et dispose d'une trésorerie tout à fait confortable (17 777 282 € en fin d'année 2013), ce qui est un atout essentiel pour son développement.

La faiblesse du résultat financier s'explique par la faiblesse des taux des placements auxquels PARCUB a accès et qui sont limités par la réglementation.

d) Résultat exceptionnel

En 2013, avec 1 714 214 €, les produits exceptionnels sont constitués de la quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (926 707 €) et d'autres produits exceptionnels (régularisation d'écritures pour 730 889 €). Les charges exceptionnelles se sont inscrites pour 402 433 € en augmentation de 379 165 € par rapport à 2012 (23 269 €). Au final, le résultat exceptionnel est en progression d'environ 344 000 € par rapport à 2012, ce qui a contribué à dû concurrence à l'augmentation du résultat comptable.

En ce qui concerne les opérations d'ordre de transfert, outre les commentaires faits plus avant sur la reprise sur PGR, il est à noter que la quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice est en retrait de 46 765 € pour s'établir à la somme de 926 707 €. Cette somme correspond, alors que des subventions d'investissement sont rattachées à divers parkings, à la reprise de ces dernières sur la durée des amortissements. La baisse du niveau de ces reprises s'explique naturellement par l'arrivée à échéance des investissements les plus anciens.

e) Conclusion sur la section d'exploitation

Globalement, il apparaît que le compte administratif est cohérent avec les anticipations du dernier plan à moyen terme. L'excédent de l'exercice 2013 permettra d'abonder le report à nouveau, ce qui est de nature dans un contexte économique incertain et alors qu'une certaine modération tarifaire s'impose, de permettre de passer au mieux les prochaines années dans l'attente de la matérialisation des nouvelles opérations dans les comptes de PARCUB. Cela dit, il ressort de cette analyse, alors que PARCUB a procédé en 2013 à des recrutements nécessaires pour son développement, que la masse salariale et de façon plus générale l'ensemble des charges d'exploitation doivent faire l'objet d'une gestion serrée afin de maintenir des marges de manœuvre indispensables. En effet, la structure des charges de la régie se caractérise par une certaine rigidité qui ne peut être assouplie qu'au fur et à mesure de décisions de gestion prises d'année en année et des départs naturels.

3.2 Section d'investissement

La section d'investissement présente un excédent de 1 656 896 € pour 4 148 545 € de recettes et 2 491 649 € de dépenses.

Les recettes de cette section sont constituées exclusivement d'opérations d'ordre et de transfert et pour 83,56 % de dotation aux amortissements. Il faut préciser que l'amortissement des seuls bâtiments représente 58,36 % du total des dépenses de la section d'investissement.

Les recettes d'investissement sont en progression de 604 012 € alors que la provision pour grosses réparations augmente d'un exercice à un autre de 659 950 €. Aussi, la baisse des dotations aux amortissements entre 2012 et 2013 n'est que de 55 938 €. Ce faible recul traduit un niveau d'immobilisations en valeur nette assez stable. Cela est tout à fait cohérent avec la valeur des parkings dont le gros œuvre est majoritaire et amorti sur une durée de 50 ans conformément aux dispositions héritées de la Cub.

En ce qui concerne les dépenses, les immobilisations constituées par PARCUB sont restées à un niveau substantiel en valeur, 1 159 035 € en 2013, en augmentation de 449 425 € par rapport à l'exercice précédent sur lequel avaient été enregistrées des dépenses d'investissements pour un montant de 709 610 €. Les opérations d'ordre et de transfert se sont élevées à la somme de 1, 245 M€ pour 1,519 M€ en 2012, ce qui correspond précisément à une diminution de 274 000 €. Cet écart résulte pour l'essentiel par la reprise de la provision pour grosses réparations (article 15722).

CHAPITRE 4 – L'ACTIVITE FOURRIERE

Par délibération en date du 26 novembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux alors que le site historique de la fourrière situé quai du Maroc devait être libéré, a décidé, après étude, de transférer la gestion du service public de la fourrière à PARCUB et ceci à compter du 1^{er} janvier 2011.

L'année 2011 fût une année de transition. Il en fût de même en 2012 alors que la gestion en configuration définitive n'a été effective qu'à compter du 1^{er} novembre 2012. Plus précisément, celle-ci s'appuie sur l'utilisation pour partie des parkings Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux et sur un site extérieur en surface permettant d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarit.

Sur toute l'année 2013, le service public de la fourrière a fonctionné sur la base de l'organisation qui a été prévue au départ et pour la première fois sur un exercice comptable complet.

Ce rapport comprend 3 parties :

- présentation des principales caractéristiques du service public de la fourrière sur la Communauté urbaine de Bordeaux,
- les éléments marquants de l'activité 2013,
- les comptes 2013.

Présentation des principales caractéristiques du service public de la fourrière sur la Communauté urbaine de Bordeaux

4.1 – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SUR LE PLAN JURIDIQUE

4.1.1 - PARCUB est un établissement public à double visage.

En effet, la régie gère d'une part, le service public de la fourrière automobile qui est un service public administratif (SPA) et d'autre part, l'ensemble de ses autres activités qui relèvent d'un service public industriel et commercial (SPIC).

4.1.2 – Une comptabilité spécifique

La comptabilité du SPA, service de la Fourrière, est tenue dans un budget annexe selon l'instruction comptable M14 alors que le SPIC relève de la M4.

4.1.3 – Des moyens pour partie communs identifiés et répartis

Les 2 services relevant d'une entité unique, il va de soi qu'il existe un ensemble de moyens communs humains et matériels pour assurer la gestion des 2 services comme précisé ci-dessus, ce qui a donné lieu à des dispositions arrêtées d'un commun accord entre la Cub et PARCUB.

Au-delà d'une réalité matérielle, cette mutualisation permet d'optimiser les coûts d'exploitation de chaque service. Cela est de l'intérêt de la Communauté urbaine de Bordeaux puisqu'en cas de déficit du SPA, celui-ci sera amoindri même s'il est à la charge de la Cub. En cas d'excédent, celui-ci, conforté par des charges d'exploitation moindres, revient intégralement à la Cub. Cela permet par ailleurs une plus grande souplesse et réactivité dans la gestion, gage d'une meilleure qualité de service. A ce titre, les moyens techniques de PARCUB, l'existence d'une équipe d'intervention,

l'ensemble des services supports de la régie, la possibilité de recourir au marché d'intérim de PARCUB... sont des atouts précieux.

Dans un souci de parfaite clarté, pour une bonne identification des moyens communs aux 2 services et une bonne affectation des coûts correspondants, il a été arrêté par délibération conjointe de la Cub et de PARCUB (délibération PARCUB 2010/01/05) l'ensemble des règles applicables en matière de comptabilité analytique. Cette délibération précise que 3 parkings : 8 mai 45, Front du Médoc et Porte de Bordeaux seront utilisés pour partie pour les besoins du service de la fourrière. Alors que ces ouvrages étaient pré-existants à la reprise de la gestion de la fourrière et que leurs équipements en matière de sécurité, électrique, etc répondent aux besoins de la gestion de chaque ouvrage dans sa totalité, les coûts d'exploitation non rattachés à une activité sont répartis au prorata des surfaces utilisées pour chaque service. Les moyens dédiés à 100 % pour chaque service font l'objet bien évidemment d'une affectation directe. Pour les autres moyens, ils donnent lieu à une affectation au plus près de la réalité de l'exploitation du service selon des clés de répartition précises.

4.1.4 – Autres dispositions essentielles

Il a été acté également par délibération n° 2010/01/01 que tous marchés passés par la régie pourront l'être pour les besoins du service automobile de la fourrière comme pour toutes les activités de la régie.

Il a été donné délégation au président pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 90 000 € H.T ainsi que toutes décisions concernant leur avenant qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %.

Il est à noter que la Cub a modifié les statuts de PARCUB par délibération en date du 23 novembre 2012 et que l'ordonnateur du service public de la fourrière est désormais le directeur général de PARCUB qui, dans le cadre de la gestion de la fourrière, intervient en sa qualité de directeur de la fourrière automobile.

Les dispositions relatives à la commission d'appel d'offres pour les besoins de la fourrière automobile ont été adoptées par délibération 2010/01/01.

Le service de la fourrière dispose d'un règlement intérieur (délibération 2010/10/07F du 14 décembre 2010).

L'agrément pour gérer la fourrière sur les sites actuels a été délivré par M. le Préfet en date du 9 octobre 2012, le directeur de la fourrière ayant la qualité de gardien de la fourrière et de ses installations par arrêté du 9 octobre 2012.

4.2 - CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE POUR L'USAGER DU SERVICE PUBLIC

4.2.1 - Un service fonctionnant 24 H/24 avec une forte proximité

- a) Un service fonctionnant 24 H/24

Suite à la délibération n° 2011/04/11F, le service de la Fourrière reçoit des véhicules sans interruption tous les jours de l'année et la restitution des véhicules se fait également sans aucune interruption.

- b) Utilisation depuis le 1^{er} novembre 2012 pour partie de 3 parkings, en privilégiant le parking Front du Médoc lieu d'accueil des contrevenants, auxquels s'ajoute un site en plein air

Plus de 90 % des véhicules qui rentrent en fourrière proviennent de la commune de Bordeaux et pour l'essentiel d'entre eux de l'hypercentre. Pour récupérer son véhicule, le contrevenant doit passer par l'hôtel de police du quartier Mériadeck situé rue François de Sourdis. Aussi, les 3 parkings : Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux pour partie utilisés (respectivement pour Front du Médoc une partie du 1^{er} niveau, pour 8 mai 45 une partie du niveau -1 et pour Porte de Bordeaux le niveau -4, pour une capacité au total pour les 3 parkings de l'ordre de 520 places) sont géographiquement idéalement situés.

Le site Front du Médoc qui correspond au parking central de PARCUB est à 300 mètres environ du commissariat central. Sa salle de contrôle a été agrandie en 2011 ainsi que l'espace d'accueil de la clientèle pour recevoir les contrevenants. Ces derniers, après avoir rempli les formalités nécessaires, récupèrent leur véhicule rapidement alors que l'essentiel des véhicules est positionné sur ce site de stockage le plus utilisé car il est le seul des 3 parkings qui permet d'acheminer les véhicules avec des camions plateaux.

Sont acheminés sur un site extérieur situé à Mérignac :

- les véhicules brûlés pour lesquels il peut exister un risque de reprise d'incendie qui par ailleurs ne peuvent pas toujours être aisément déplacés,
- les véhicules accidentés,
- les véhicules hors gabarit.

4.2.2 - Une organisation humaine et technique adaptée, moderne et optimisée pour une gestion multi-sites avec des garanties nécessaires quant au bon gardiennage des véhicules

Le personnel en charge de l'accueil des contrevenants étant intégré et positionné sur le poste central du parking Front du Médoc :

- tous les sites bénéficient d'un système de vidéosurveillance, les moyens préexistants ayant été renforcés,
- les sites ont été rendus étanches par rapport au reste du parking au moyen :
 - o de clôtures,
 - o de portails piétons et voitures automatisés,
 - o d'interphones,
 - o de système de contrôle d'accès avec usage de cartes magnétiques, etc.

Très concrètement, lorsque le contrevenant est passé par l'accueil de la fourrière (poste central de Front du Médoc) a réglé les sommes dues pour récupérer son véhicule, celui-ci se voit remettre un titre d'accès correspondant au site sur lequel est entreposé son véhicule. Avec ce titre d'accès, il passe, selon le cas, par l'ascenseur du parking (Porte de Bordeaux) et les sas piétons avec borne de contrôle, pour récupérer son véhicule. Il faut préciser que le personnel dispose d'un visu au moyen de caméras. Le véhicule récupéré, le contrevenant sort du site en présentant son titre d'accès et en appelant le personnel au moyen d'un interphone. Le personnel déclenche alors l'ouverture de la grille en sortie.

La fourrière dispose de personnels totalement dédiés à la gestion du service et qui ont le statut de fonctionnaire. D'autres personnels de PARCUB contribuent à la bonne gestion de la fourrière. Ces moyens qui correspondent au travail réalisé par le siège social et qui correspondent aux fonctions supports (RH, comptabilité, service informatique, ...) et d'autre part, à des contributions de terrain (petites maintenances, interventions ponctuelles si besoin de l'équipe d'intervention...) sont mobilisés en fonction des besoins. Le service public administratif de la fourrière et le SPIC sont donc gérés dans une logique de mutualisation des moyens humains et des prestataires pour une bonne gestion. Cette mutualisation s'accompagne de facturations dans le cadre des dispositions contractuelles arrêtées entre la Cub et PARCUB.

Au moyen en personnel propre de PARCUB, s'ajoutent les moyens humains apportés par des prestataires externes avec qui un marché a été passé :

- le marché le plus important concerne l'enlèvement et le transport des véhicules détenus par le groupement Garage Fourrière Marseille/Assistance Dépannage 33,
- l'enlèvement, le recyclage et la destruction des véhicules ont été assurés par la société Decons jusqu'à la fin octobre 2013. Le nouveau marché a été attribué à la société Dubourg Automobile.
- l'expertise des véhicules est assurée par la SARL Audit Automobile Expertise.

La maintenance de l'ensemble des équipements techniques relève dans la plupart des cas de contrats communs à l'activité industrielle et commerciale et d'autre part, de la fourrière.

En matière informatique, la gestion de la fourrière bénéficie des outils les plus modernes équivalents à ceux utilisés pour la gestion de parkings mais aussi de logiciels spécifiques :

- un logiciel d'exploitation dédié (celui de la société Logitud), lequel permet outre le suivi de l'ensemble des véhicules d'assurer la facturation,
- un logiciel comptable spécifique.

De plus, le service comprend une régie d'avance et de recette.

4.3 - LES ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2013

4.3.1 – DISPOSITIONS DIVERSES RETENUES POUR ADAPTER LE SERVICE EN VUE D'UNE GESTION OPTIMISEE

L'exercice 2013 a été marqué par la refonte du règlement intérieur du personnel. Sans modifier la durée hebdomadaire de travail, les agents d'accueil sont deux en poste pendant 16 H par semaine. Cette adaptation a été possible avec la mutualisation des moyens avec PARCUB SPIC. Au vu du faible nombre de véhicules restitués les dimanches et jours fériés, les agents de PARCUB SPIC assure la restitution ce jour et ce depuis le 1^{er} juillet 2013.

Ces dispositions ont permis de diminuer les temps d'attente des contrevenants et d'améliorer les conditions de travail des agents.

4.3.2 – POINTS RELATIFS A L'ACTIVITE

Les entrées de véhicules se sont élevées à 14 493 en 2013 pour 13 385 en 2012, soit une progression 8,28 %.

La facturation sur usagers, donc les recettes hors ventes domaines, ferraille et casse, s'établissent à la somme de 1 967 141 € en progression de 10,06 %.

Les transactions payées, c'est-à-dire les sommes dues suite à un début d'exécution sans que les véhicules soient enlevés, ont atteint la somme de 26 431€ pour 25 995 € en 2012, soit + 1,67 %.

Les expertises réalisées au 3^{ème} jour de l'entrée des véhicules sur le parc se sont élevées à la somme de 23 560 € en progression de 920 €, soit + 4,06 %.

Les frais de gardiennage (10 € par jour pour un VL) atteignent la somme de 292 862 € contre 260 373 € en 2012, soit + 32 489 €, soit + 11,78 %, niveau supérieur au nombre de véhicules entrés, ce qui traduit une progression du temps moyen de gardiennage.

Les abandons ont représenté une somme de 30 978 €.

(Pour les transactions payées, les frais de gardiennage, les expertises et les abandons les données de 2012 ont fait l'objet d'une estimation et d'un retraitement. Le logiciel utilisé à partir de juillet 2012 ne permettait pas de séparer les différentes recettes par poste et globalisait celles-ci dans une seule rubrique. Le correctif apporté sur le logiciel en janvier 2013 a permis de sectoriser l'ensemble de ces recettes.)

Les ferrailles et casse ont représenté une recette de 340 915 € pour 269 208 € en 2012, soit une progression de 26,96 %. Cette évolution très favorable tient au fait que le marché de valorisation des véhicules au titre des pièces détachées (casse) a été renouvelé au mieux.

4.3.3 – LE VECU DU SERVICE – UNE EQUIPE AU SERVICE DU PUBLIC

Dans le cadre du rapport de l'année 2013, quelques éléments significatifs du vécu du service ont été mis en avant. 2013 a été marqué par l'évolution du règlement intérieur qui a permis de répondre à deux exigences :

- rendre un meilleur service aux usagers en diminuant les temps d'attente en renforçant les effectifs présents à l'accueil aux heures de forte affluence,
- améliorer les conditions de travail des agents d'accueil en renforçant les moyens sur les périodes de forte activité.

4.4 – COMPTES 2013

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement l'énonciation des points essentiels à prendre en considération pour une analyse financière.

Le service de la fourrière est un service public administratif dont la comptabilité est établie selon l'instruction comptable M14. L'ensemble des dépenses et des recettes est donné TVA incluse. Il est rappelé qu'en cas d'excédent celui-ci revient à la Cub. Inversement, en cas de déficit, celui-ci doit être comblé par la Cub, PARCUB n'ayant pas à assurer d'avance de trésorerie.

4.4.1 – CONSIDERATIONS GENERALES POUR L'ANALYSE DES COMPTES 2013

Comme précisé dans le rapport annuel de l'année précédente, l'année 2012 correspondait à une année de transition. En effet, la fourrière a quitté le 30 octobre 2012 le site historique du quai du Maroc pour utiliser la capacité pour partie de 3 parkings (Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux) et un site extérieur situé à Mérignac. L'année 2013 est le 1^{er} exercice plein sur 12 mois avec une exploitation que l'on peut qualifier en configuration définitive. Aussi, cet exercice est représentatif de la situation économique du service en tenant compte des modalités qui avaient prévues par PARCUB et qui ont contribué à la prise de décision de la Communauté urbaine de Bordeaux de transférer le service de la fourrière de la Cub à la régie.

S'il convient de bien appréhender l'exercice 2013 par rapport à l'exercice 2012 à partir du tableau ci-après, la comparaison avec l'exercice 2012 a un caractère indicatif car elle n'est pas pertinente du fait que les modalités d'exploitation d'un exercice à un autre ont été significativement modifiées.

4.4.2 – Analyse de la section d'exploitation (chiffres arrondis à l'entier le plus proche)

L'analyse synthétique peut être réalisée à partir des principaux chiffres qui suivent et qui sont ensuite commentés.

	Exercice 2012	Exercice 2013	Variation en valeur	Variation en pourcentage
Produits des services (chapitre 70)	2 186 869 €	2 431 551	+244 681 €	+11.19 %
Produits exceptionnels	4 543 €	0	-4543 €	-100.00%
Total des recettes de la section d'exploitation	2 191 413 €	2 431 551	+240 138 €	+ 10.96 %
Charges à caractère général (chapitre 11)	1 341 553 €	1 979 778 €	+ 638 225 €	+ 47.57 %
Masse salariale (hors intérim et refacturation de personnel)	110 912 €	102 333 €	- 8 579 €	- 7.73 %
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	305 753 €	196 399 €	- 109 354 €	- 35.77 %
Total des dépenses de gestion de service	1 647 305 €	2 176 854 €	+ 529 549 €	+32.14 %
Charges financières	0	0		
Charges exceptionnelles	382 658 €	114 768 €	- 267 890 €	- 70.00 %
Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	21 525 €	36 407 €	+ 14 882 €	+69.13 %
Résultat courant non financier	518 040 €	218 125 €	- 299 915 €	- 57.90 %
Résultat financier	0	0	0	
Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)	518 040 €	218 125 €	- 299 915 €	- 57.90 %
Résultat exceptionnel	- 378 115 €	- 114 604	+ 263 511 €	+69.69 %
Résultat de la section d'exploitation	139 925 €	103 494 €	- 36 431 €	-26.03 %

- **Le résultat du service de 103 521 € en 2013 est largement excédentaire en configuration définitive**

Alors que la fourrière a été gérée en configuration définitive sur toute l'année 2013 en s'appuyant sur une partie de la capacité de certains parkings, ce qui donne lieu à refacturation de charges, la section d'exploitation présente un résultat largement excédentaire de 103 521 €.

Cet excédent s'inscrit dans un contexte de progression de l'activité et du niveau des produits des services : 14 493 véhicules sont entrés à la fourrière en 2013 (+ 8,28 %) et les produits des services de 2 431 524 € progressent de 11,19 %.

- **Des excédents cumulés depuis la reprise du service en 2011 par PARCUB conséquents**

Les excédents dégagés de 2011 et de 2012 se sont élevés à la somme de 614 885 €. Aussi, en y ajoutant l'excédent 2013, le cumul des excédents s'élève à la somme de 718 406 €.

Ce cumul, qui tient compte des amortissements, peut utilement être rapprochée des investissements réalisés de 2011 à 2013 par PARCUB Fourrière pour les besoins du service : 1 795 425,38€

- **Les charges de la section d'exploitation**

De 2 328 030 € en 2013, elles sont constituées pour l'essentiel du chapitre 11, charges à caractère général, lesquelles progressent de 47,57 %. Cette hausse est due pour l'essentiel :

- à la progression de 273 691 € des prestations de services transport,
- au mode de comptabilisation des refacturations de charges du SPIC ; jusqu'en 2012, les charges étaient réparties en fonction de leur nature (électricité, affranchissement),
- et à la refacturation des charges des parcs servant à la fourrière pour son activité comme évoqué précédemment (+ 140 476 €).

Il faut préciser qu'à partir de 2013, toutes les refacturations (d'un montant de 345 178 € en 2013) ont été comptabilisées au compte 62878 y compris les charges liées à la refacturation des frais de personnel, ce qui entraîne un changement de chapitre comptable puisque les frais de personnel comptabilisés à l'article 012 jusqu'en 2012 sont transférés à l'article 011. Cela représente en 2013 un montant de 183 352.

Ce changement entraîne une augmentation du chapitre 011 en 2013 de 183 352 € et une diminution du chapitre 012 du même montant.

Les principaux postes du chapitre 11 sont :

- les prestations de service de transport pour un montant de 1 559 000 €. Cette somme est équivalente à 75,8 % des charges à caractère général et à 61,7 % du total des produits des services,
- la refacturation des charges du SPIC pour 345 178 €,
- les dépenses d'expertise pour un montant de 61 993,02 €,
- les frais de télécommunication liés au fonctionnement du matériel qui permet une gestion à distance de l'ensemble des sites se sont élevés à la somme de 11 404 €.

Tous les autres articles du chapitre 11 sont inférieurs à la somme de 10 000 €.

- **Les dépenses de personnel, chapitre 12**

D'un montant de 196 398,46 €, elles correspondent aux seules charges directes en personnel, l'ensemble des charges de personnels mutualisés étant dans l'exercice 2013 en totalité passé en refacturation dans l'article 628 78.

- **Le résultat d'exploitation courant**

D'un montant de 255 374,95 € en 2013, il correspond aux produits de service déduction faite des charges à caractère général et des charges de personnel, chapitre 12.

Les dotations aux amortissements alors que tous investissements nécessaires ont dus être réalisés pour permettre la gestion en configuration définitive, c'est-à-dire en équipant 3 parkings et un site extérieur de tous matériels nécessaires et en tenant compte de tous investissements en logiciels, se sont élevées à la somme de 36 407 € si bien que le résultat courant s'élève à la somme de 218 125 €.

- **Le résultat financier**

Il est nul tout comme en 2012. Aucune charge financière n'est constatée en l'absence de dette et aucun produit financier n'est également constaté puisque la trésorerie disponible en cours d'exercice ne peut être placée.

- **Le résultat exceptionnel**

Il est négatif à hauteur de 114 604 €. Il s'explique uniquement par des charges exceptionnelles constituées pour l'essentiel de charges exceptionnelles sur opérations de gestion d'un montant de 111 604 €. Cette dépense correspond à la régularisation des charges de personnel 2012 pour 92 447 €, au règlement à la Cub du complément des appointements du salarié détaché pour 8162 €, de certaines cotisations sur les salaires 2011 et 2012 pour 5 149 €, le reste 5 796 € représentant des remboursements aux redevables. Les charges exceptionnelles tiennent compte par ailleurs du montant des titres annulés sur l'exercice antérieur pour un montant de seulement de 3 164 €.

4.4.3 - Section d'investissement

Sont comptabilisés à la section d'investissement 496 889 € de titres émis pour 414 018 € de mandats émis, ce qui donne un excédent de 82 871 €. Il est à noter que les investissements réalisés en 2013 se sont élevés à la somme de 382 285 € qui ont été intégralement financés en mobilisant la trésorerie du service. Plus aucun investissement majeur n'est à prévoir pour les années à venir.

- **Recettes de la section d'investissement**

Une reprise de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 460 491 € a été titrée afin de faire face budgétairement au programme d'investissement.

Les opérations d'ordre et de transfert pour un montant de 36 407 € concernent exclusivement les amortissements 2013.

- **Dépenses de la section d'investissement**

Les dépenses d'un montant de 414 018 € en 2013 correspondent uniquement à des immobilisations acquises.